

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 septembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès et OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan (*départ après la question 13*), BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle et ESPANET Martine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET : MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA MOBILITE DOUCE EN UBAYE – TRANCHE 1 – DEMANDE DE SUBVENTION.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP), en vertu de sa compétence « Sport – itinéraire cyclable trans-ubayen Est Ouest», peut créer, aménager et entretenir un itinéraire cyclable continu bidirectionnel dans l'axe de la vallée, sous forme de voie verte, bande cyclable ou piste cyclable, sur le domaine public routier, par délégation du conseil départemental, des communes, ou sur des terrains privés ;

CONSIDERANT Le schéma directeur de développement de la mobilité douce en Ubaye et ses préconisations en matière de mise en œuvre et développement des déplacements doux dits utilitaires, c'est-à-dire entre les pôles de vie et les pôles d'activités de la vallée ;

CONSIDERANT les actions suivantes proposées pour ce projet par le service communautaire Activités de Pleine Nature, pour un montant total de **250 000 € HT** ;

- Acquisitions foncières,
- Etudes techniques complémentaires et mission complète de maîtrise d'œuvre,
- Acquisition de bornes de recharge solaires et vélos à assistance électrique,
- Mise en œuvre de travaux de valorisation de tronçon identifiés comme prioritaires au regard de la faisabilité technique et des moyens engagés,

CONSIDERANT que le coût de ces actions peut faire l'objet d'un financement auprès du département, et dans le cadre des programmes CRET2 et FEDER.

Après délibéré,

- **APPROUVE** le projet qui lui est présenté.
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du conseil départemental 04 à hauteur de **16 %** du projet soit **40 000 €**.
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de la région, dans le cadre du programme CRET2, à hauteur de **40%** du projet soit **100 000 €**.
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de la région, dans le cadre du programme FEDER, à hauteur de **10%** du projet soit **25 000 €**.
- **AUTORISE** la présidente de la CCVUSP à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget général 2020 de la CCVUSP, section investissement en dépenses et recettes sous réserve de l'obtention des financements.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.